

### Séance du 14 mars 2024

Date de convocation 8 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 14 mars à 20h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Loubressac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Antoine BECO, Maire de Loubressac.

Étaient présents : BECO Antoine, BASSET Jacqui, CHABEAUX Ludovic, GRAS Gérard, HATOT Anne-Marie, LESGOURGUES Stéphane, MARTIGNAC Julien, MAZEYRAT Jean-Philippe

Étaient absents représentés : JUILLET Janie (procuration à Anne-Marie HATOT), MAURY Christine (procuration à Antoine BECO), TERRAT Thierry (procuration à Jacqui BASSET)

Étaient absents : GINESTET Pierre , PIGANIOL Lucie

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire. Monsieur Stéphane LESGOURGUES est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2024.

### ORDRE DU JOUR

- 1- Travaux nouveau cimetière- Avenant grille métallique entreprise Bontemps
- 2- Travaux église- Restauration intérieure de la nef et des chapelles et du portail- Proposition de Maitrise d'œuvre- Plan de financement-
- 3- Eclairage Public Rieuzal- renouvellement armoire
- 4- Location salle des fêtes : conditions d'utilisations suite à dégradations
- 5- Informations et questions diverses

### **Travaux nouveau cimetière : avenant grille métallique entreprise Bontemps DE-2024-06**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa demande de devis complémentaire pour la pose d'une grille sur le mur d'enceinte en prolongement de celle prévue.

Il demande l'avis du conseil municipal pour valider ce complément d'un montant de 7583.70 € HT, soit 9100.44 € TTC, pour 30 mètres de grille.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De valider ce devis complémentaire pour 7583.70 € HT, soit 9100.44 € TTC
- Autorise le Maire à signer tout acte et document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **Travaux église- restauration intérieure de la nef, des chapelles et du portail-Proposition de Maitrise d'œuvre- Plan de financement DE-2024-07**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude avait été réalisée en 2015 sur l'église, suivie de travaux portant sur la confortation et la mise hors d'eau puis la restauration intérieure du chœur.

Aujourd'hui, il est souhaitable de poursuivre les travaux. Une demande de devis a donc été faite à L'architecte du patrimoine Gaëlle DUCHENE, concernant la réalisation des travaux de restauration intérieure de la nef, des chapelles latérales et des sacristies, et une étude détaillée du portail renaissance.

Monsieur le maire demande au conseil municipal son avis sur la réalisation de l'étude du portail lors de cette phase de travaux, dont le montant forfaitaire est de 11 340 € HT.

Il demande également l'autorisation de valider la proposition de Maitrise d'œuvre, dont le pourcentage de rémunération est de 10.5% du montant total HT de travaux pour chaque tranche, selon l'estimatif réalisé dans le cadre de l'étude préalable qui reste à affiner. Selon l'estimatif actuel, ces dépenses se montent à 450 000 €, donc 47 250 € HT de Maitrise d'Oeuvre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le plan de financement suivant et demande l'autorisation de demander les subventions auprès des différents organismes :

| DEPENSES HT                            |                  | RECETTES HT          |                  |
|--|------------------|----------------------|------------------|
| Etude préalable et de Maitrise d'œuvre | 47 250.00        | ETAT( DRAC) 40%      | 23 436.00        |
| Etude diagnostic du portail            | 11 340.00        | Département 20%      | 11 718.00        |
|  |                  | Région 20 %          | 11 718.00        |
|  |                  | Autofinancement 20 % | 11 718.00        |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>58 590.00</b> | <b>TOTAL</b>         | <b>58 590.00</b> |

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De valider la proposition de Maitrise d'œuvre de Gaëlle DUCHENE et la demande d'étude du portail
- De valider le plan de financement présenté ci-dessus et autorise le Maire à solliciter les subventions
- Autorise le Maire à signer tout acte et document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### Eclairage public Rieuzal- renouvellement armoire

Monsieur le Maire explique que le point N°4 « Eclairage public Rieuzal » ne fera finalement pas l'objet d'une délibération,. S'agissant d'une opération de maintenance, il n'y a pas lieu de délibérer.

### Location salle des fêtes : conditions d'utilisations et tarifs

DE-2024-08

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des problèmes rencontrés lors des dernières locations de la salle des fêtes.

En conséquence, il propose au conseil municipal de délibérer sur des conditions plus strictes :

- La location pour des événements festifs sera réservée aux habitants de Loubressac
- La location a des mineurs est interdite, les parents devant être présents pendant la durée de la location
- L'heure limite de fin des festivités est fixée à 2h du matin, afin de réduire les nuisances. Le couchage sur place est interdit.
- Le montant des cautions est revalorisé :
  - o caution ménage : 200 € si le ménage n'est pas fait ou insuffisant
  - o caution dégâts éventuels : 800 €. En cas de dégâts importants, des devis de remise en état seront demandés et facturés en complément.

Après délibération, le conseil municipal décide de modifier le règlement, les tarifs de location et la convention de location en fonction des conditions ci-dessus et selon les modèles ci-annexés.

La mairie se réserve la possibilité d'apprécier les situations particulières.

Pour : 11

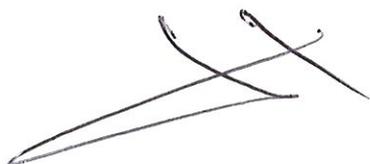
Contre : 0

Abstention : 0

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le comité des fêtes demande à la commune le prêt d'un local pour stocker du matériel. Le garage situé sous l'école paraît adapté et leur sera proposé comme solution temporaire tant que le logement ne sera pas reloué.
- Réunion prévue à Bretenoux le 26/03 concernant le rallye castine du 3 au 5 mai 2024. La commune de Loubressac est conviée en tant que commune de liaison.
- Madame la Maire de Miers nous convie le 22/03 pour préparer la cérémonie du 14 juillet.
- Une exposition sur la truffe sera organisée prochainement grâce à des supports proposés par Raymond Borie, trufficulteur. La date reste à définir.

Séance levée à 22h20.



Le Maire, Antoine BECO

Le Secrétaire de séance, Stéphane LESGOURGUES

Procès verbal approuvé le : 02/04/2024

